

La réalisation juridictionnelle de la protection des données à caractère personnel

**Sixième conférence-débat du cycle
« Justice et professionnels du droit »**

Suzanne Vergnolle - Mardi 1er février 2022

Introduction

La réalisation juridictionnelle

- La réalisation est une formule d'Henri Motulsky
 - Réalisation non contentieuse
 - Réalisation contentieuse
- Application en droit des données à caractère personnel

La protection des données personnelles

- Textes applicables :
 - RGPD (et ses nombreux renvois)
 - Loi informatique et libertés
- Grands principes de ces textes
 - Réglementer les traitements
 - Fournir des droits

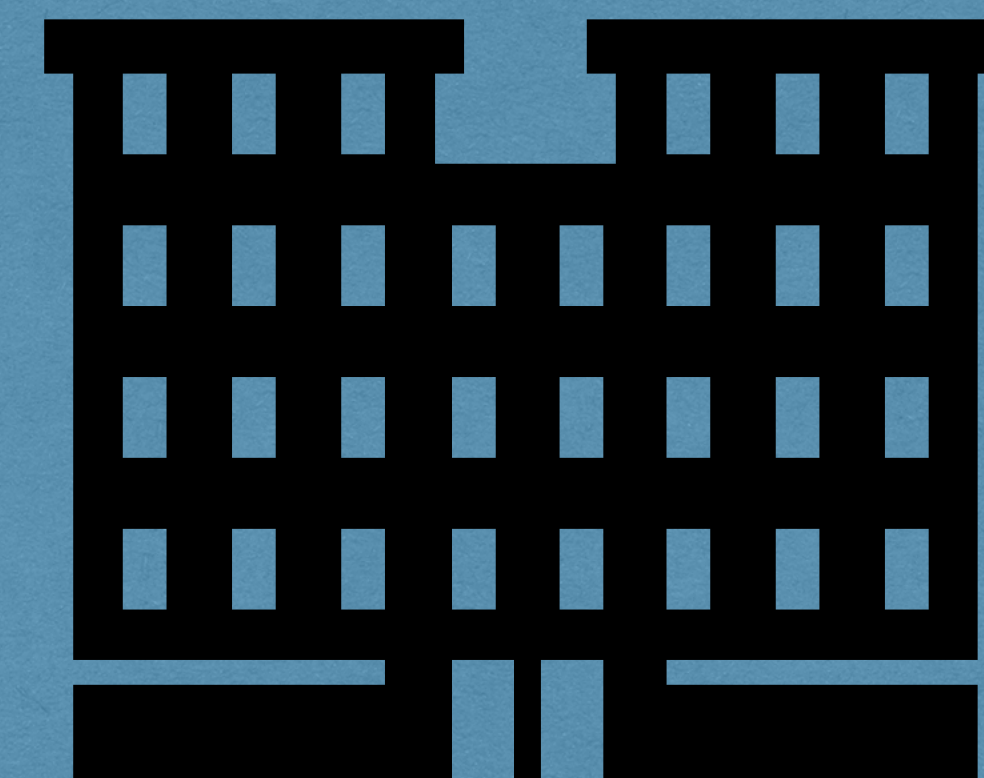
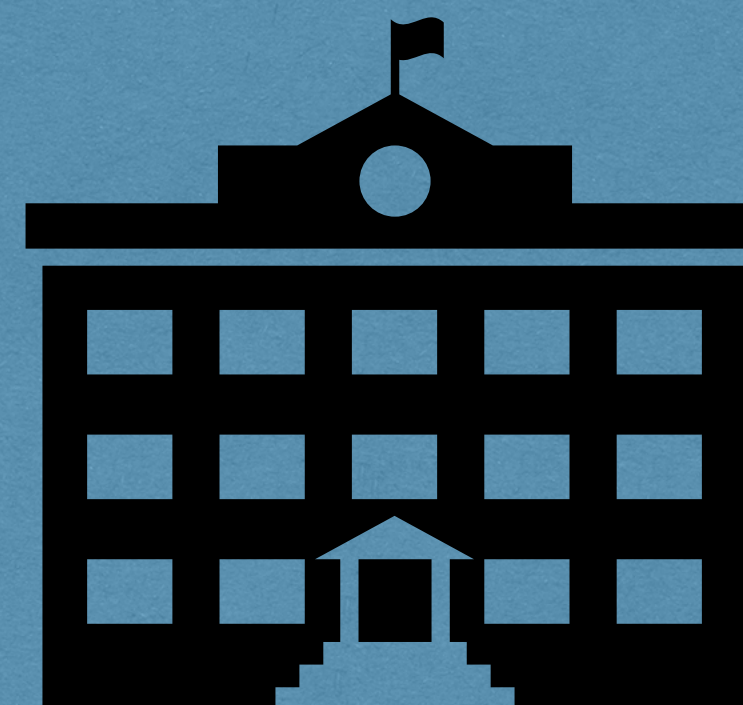
Plan de la présentation

- Les procédures
 - Questions avec le public
- Les conditions des actions
 - Questions avec le public

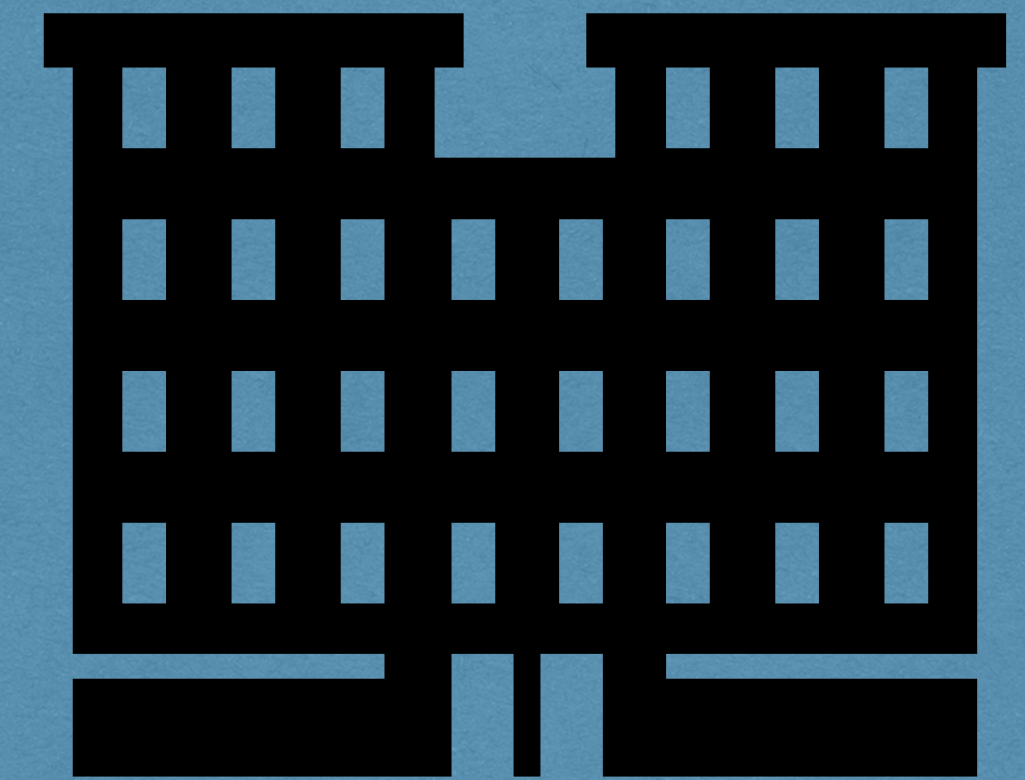
Les procédures

- La variété des recours
 - CNIL
 - Juge judiciaire
 - Juge administratif
- La pluralité des actions
 - Individuelles
 - Collectives

La variété des recours



Les réclamations devant la CNIL



Devant la CNIL



Les actions devant le juge judiciaire

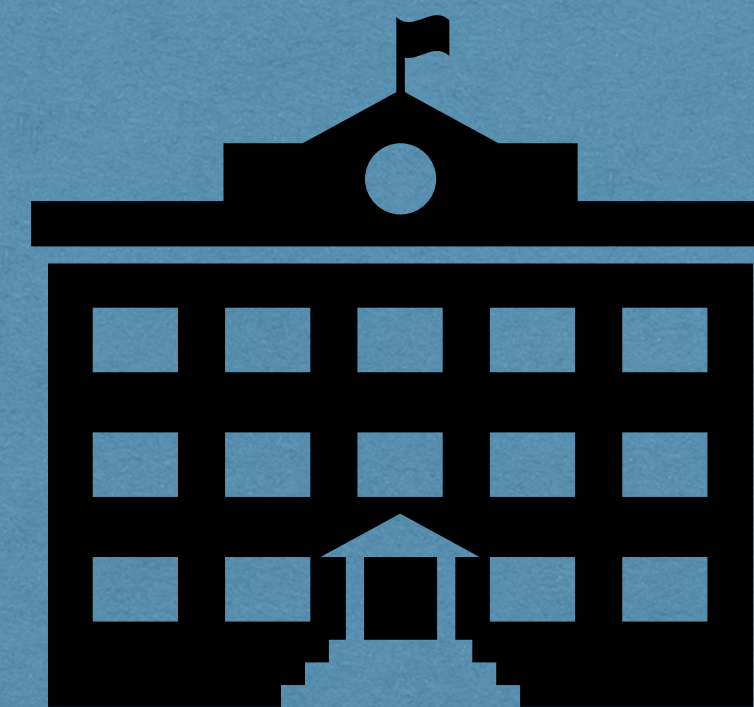


Devant le juge pénal



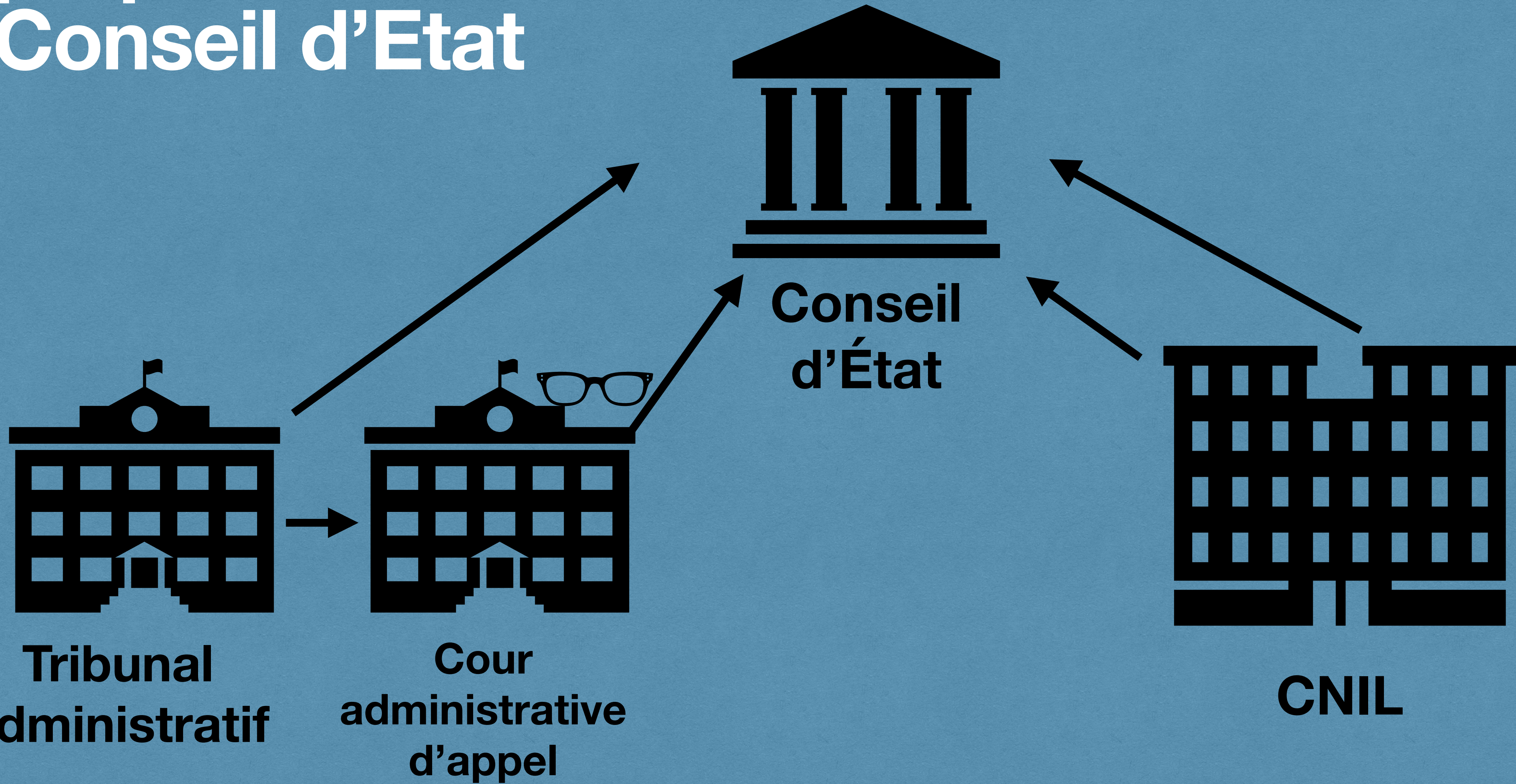
Devant le juge civil

Les actions devant le juge administratif



**Devant le tribunal
administratif**

La place prépondérante du Conseil d'Etat



La variété des recours mène à une certaine incohérence

- **Concomitance des procédures**
 - Pas d'autorité de la chose décidée
 - Pas d'articulation entre les procédures (sauf art. 22 loi française)
- **Chevauchement possible des interprétations**
 - Les deux ordres de juridictions demeurent compétents

Les types d'actions



**Les actions
individuelles**



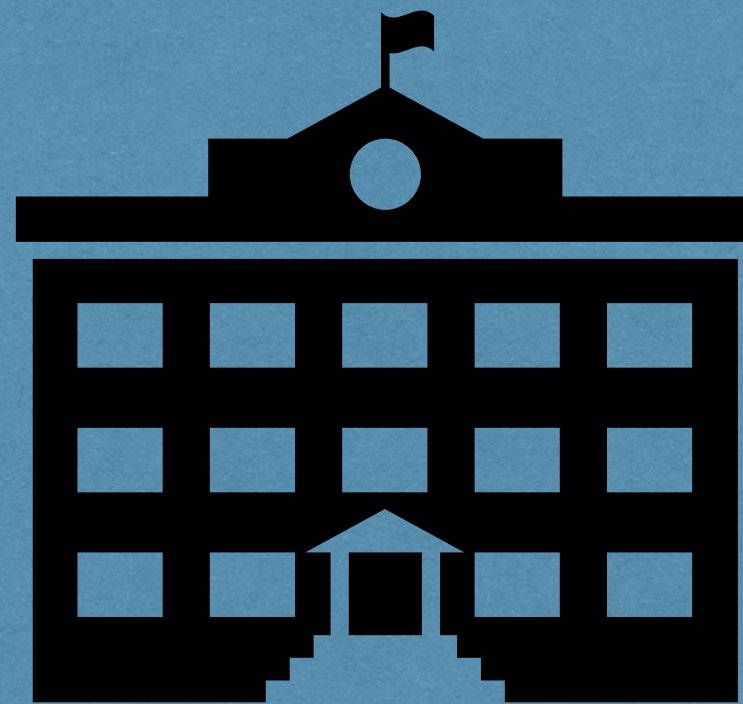
**Les actions
collectives**



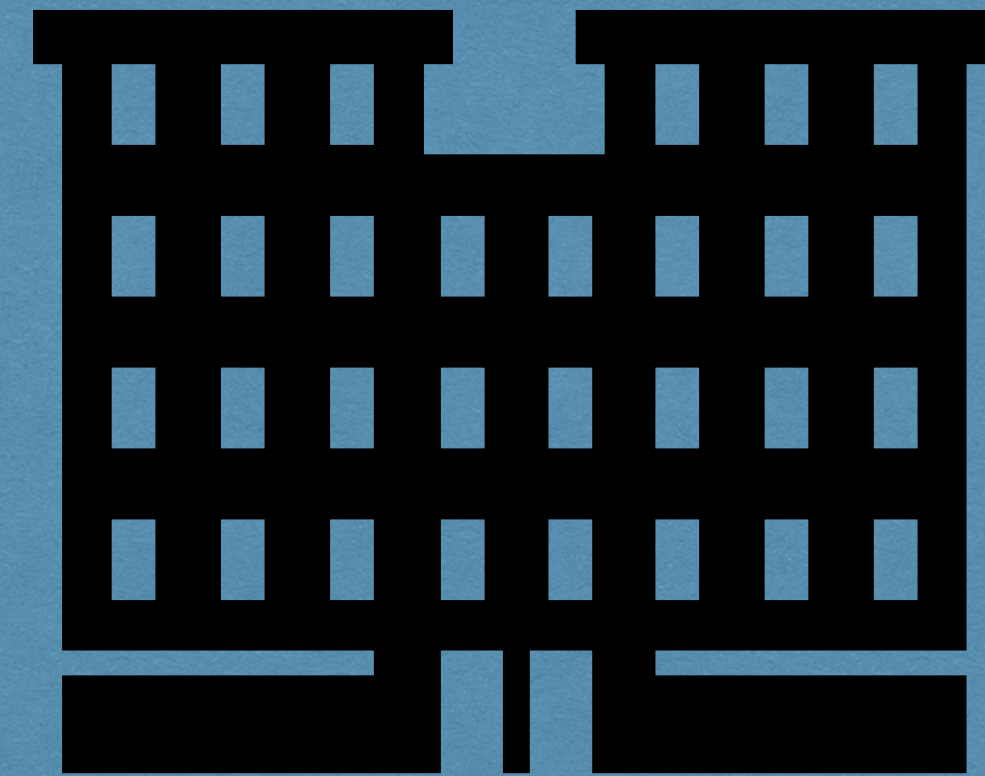
Juge pénal



Juge civil



Tribunal administratif



CNIL



Les actions collectives



Les actions collectives

- L'action de groupe



- L'action en représentation collective



L'action de groupe



- L'action visant à faire cesser un manquement
 - Introduite par la loi du 18 novembre 2016 (loi de la modernisation de la justice)
- L'action visant à la réparation des dommages
 - Introduite par la loi du 20 juin 2018 (loi de réception en droit français du RGPD)

L'action de groupe

L'action visant à faire cesser un manquement



- Action (probablement) jamais mise en œuvre
- Action peu utile en raison du déséquilibre entre l'investissement et les effets

L'action de groupe

L'action visant à la réparation du dommage



- Organismes compétents pour porter cette action :
 - Les associations déclarées depuis cinq ans dont l'objet est la protection de la vie privée ou les données personnelles
 - Certaines associations de défense des consommateurs
 - Certaines organisations syndicales ou représentatives

L'action de groupe

L'action visant à la réparation du dommage



- La procédure (procédure d'*opt-in*)
 - Mise en demeure restée infructueuse pendant 4 mois ;
 - Action devant le juge ;
 - Le juge statue sur la responsabilité du défendeur ;
 - Le juge définit le groupe de personnes susceptibles de bénéficier de l'action de groupe ;
 - Le juge fixe les délais permettant aux victimes d'adhérer au groupe ;
 - Indemnisation des personnes par l'organisme condamné.

L'action en représentation collective



- L'action visant à faire constater un manquement
- L'action visant à la réparation des dommages

L'action en représentation collective

L'action visant à faire cesser un manquement



- Action (probablement) jamais mise en œuvre
- Action peu utile en raison du déséquilibre entre l'investissement et les effets

L'action en représentation collective

L'action visant à la réparation du dommage



- Un groupe de personnes peut mandater
- Un organisme (certaines associations et organisations visées par la loi)
- Pour agir en réparation du préjudice subi suite à un manquement au RGDP

L'action en représentation collective

L'action visant à la réparation du dommage



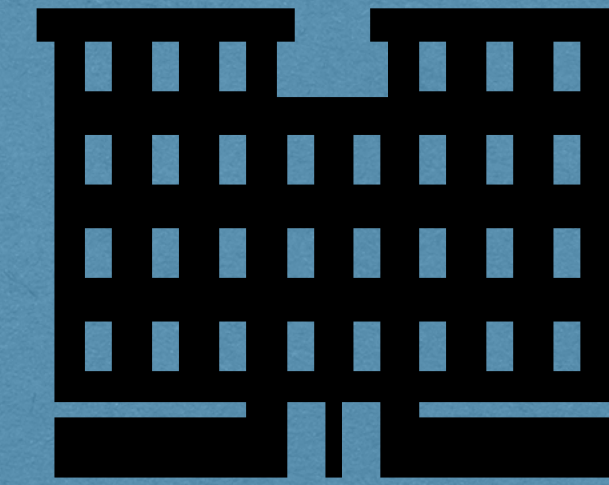
- En pratique ces actions se sont déjà révélées inefficaces dans d'autres domaines
- Peu de chance que cela soit différent en droit des données personnelles

Questions avec le public

Les conditions des actions

Les conditions des actions

- La réclamation devant la CNIL

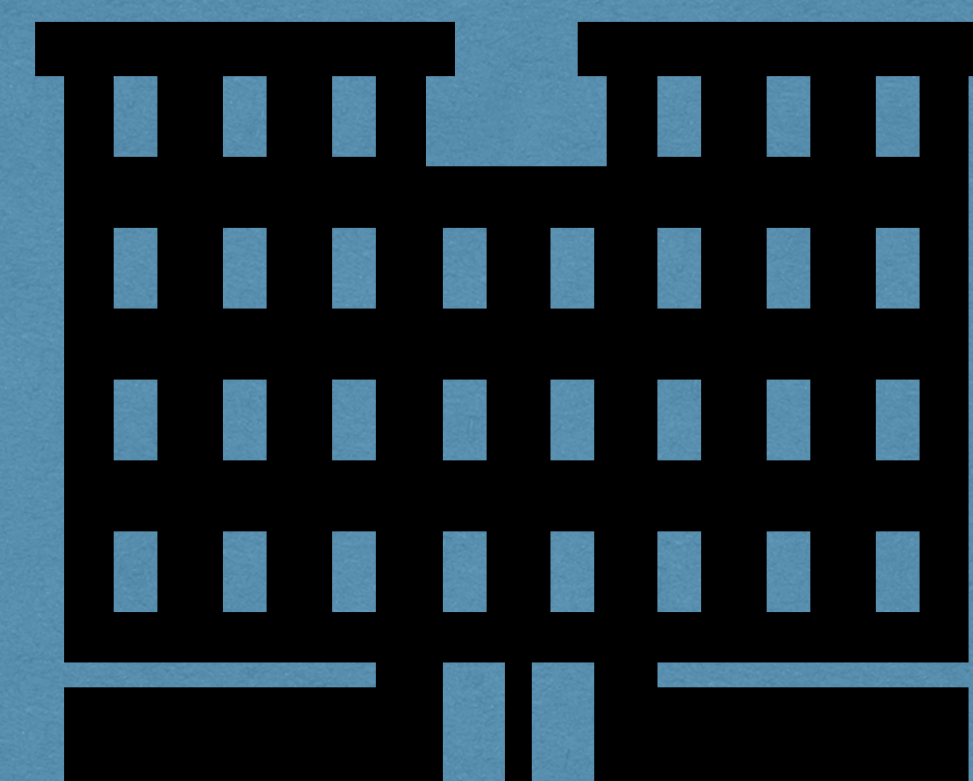


- L'action en responsabilité devant le juge civil



La réclamation devant la CNIL

- Peu de conditions formelles
 - Rédigée en français
 - Identifie l'organisme concerné
 - Précise l'identité et les coordonnées du plaignant
 - Comporte les informations indispensables à la compréhension de la plainte
- Plainte auprès de la CNIL suite à :
 - Exercice infructueux des droits auprès de l'organisme
 - Information concernant les manquements restée sans réponse par l'organisme



CNIL

L'action en responsabilité devant le juge civil



Juge civil

- **Conditions classiques de l'action en responsabilité civile extra-contractuelle (art. 82 du RGPD)**
 - Une faute
 - Un dommage
 - Un lien de causalité

L'action en responsabilité

La faute en droit des données personnelles



Juge civil

- La faute est caractérisée par « une violation » du RGPD
- Toute atteinte n'ouvre pas droit à une réparation

L'action en responsabilité

La faute en droit des données personnelles



Juge civil

- La charge de la preuve revient à la personne concernée, à savoir la personne dont les données sont traitées
- L'asymétrie informationnelle dans laquelle se trouve la personne concernée peut rendre difficile d'apporter cette preuve

L'action en responsabilité

Propositions d'évolution...



Juge civil

- L'établissement d'une présomption simple de faute
 - L'organisme doit documenter ses traitements
 - L'organisme est le seul à pouvoir prouver sa conformité

L'action en responsabilité

Le dommage en droit des données personnelles

- Les difficultés de prouver le dommage en cas d'atteinte aux droits de la personnalité
- Les difficultés d'évaluer le préjudice



Juge civil

L'action en responsabilité

Propositions d'évolution...



- Création d'une nomenclature des préjudices
 - Présentation de la méthode d'identification et de classification des préjudices
 - Exposé des catégories
 - *Préjudices patrimoniaux
 - *Préjudices extrapatrimoniaux

Préjudices Extra-Patrimoniaux

Préjudice émotionnel

Affliction
Anxiété
Désarroi
Douleur
Honte
Perturbation
Rumination
Tristesse

Préjudice d'exposition

Troubles sur :

- l'anonymat
- la tranquillité
- la vie affective
- la vie sociale

Préjudice de pistage

Sentiments de :

- acharnement
- dépossession
- harcèlement
- impuissance
- se sentir sous surveillance
- traque

Préjudice réputationnel

Atteintes à :

- la dignité
- l'honneur
- l'image renvoyée au public
- la réputation

Questions avec le public